

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ DE WEEDON

**RÈGLEMENT # 2014-035**

**RÈGLEMENT DÉSIGNANT UN FONCTIONNAIRE MUNICIPAL À  
DEMANDER L'INTERVENTION OU L'ASSISTANCE DU SERVICE INCENDIE  
D'UNE AUTRE MUNICIPALITÉ**

**ATTENDU QUE** l'article 33 de la *Loi sur la sécurité incendie* indique qu'une Municipalité peut, par règlement, autoriser tout fonctionnaire municipal à demander l'intervention ou l'assistance du service de sécurité incendie d'une autre municipalité en cas d'incendie sur son territoire ou dans le ressort de son service de sécurité incendie, lorsque l'incendie excède les capacités de celui-ci;

**ATTENDU QU'** un avis de motion a dûment été donné par Monsieur Michel Croteau à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 7 juillet 2014;

**EN CONSÉQUENCE;**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Denis Rondeau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le règlement #2014-035 soit adopté et qu'il soit décrété par ce règlement ce qui suit à savoir :

**ARTICLE 1 - PRÉAMBULE**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

**ARTICLE 2 – FONCTIONNAIRES DÉSIGNÉS**

La Municipalité de Weedon nomme, par ordre de priorité, le directeur du service incendie ou son directeur adjoint ou l'un des officiers en charge ou le premier pompier volontaire arrivé sur les lieux comme fonctionnaires municipaux désignés pour requérir, en cas d'incendie sur son territoire ou dans le ressort de son service de sécurité incendie, lorsque le sinistre excède les capacités de celui-ci, l'intervention ou l'assistance du service de sécurité incendie d'une autre municipalité.

**ARTICLE 3 - ABROGATION**

Le présent règlement abroge tout règlement, adopté auparavant par le conseil municipal de Weedon ou de l'une des municipalités fusionnées, désignant une personne, un fonctionnaire et/ou un élu à demander l'intervention ou l'assistance du service de sécurité incendie.

**ARTICLE 4**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi, le jour de sa publication

**ADOPTÉ**

Josée Bolduc  
Directrice générale / secrétaire-trésorière  
par intérim

Richard Tanguay  
Maire

Avis de motion : le 7 juillet 2014  
Adoption : le 4 août 2014  
Résolution # 2014-156  
Publication : 5 août 2014